

### PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITE OUEST

#### SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTERE DE L'INTERIEUR



## **SGAMI OUEST**

Direction de l'Administration Générale et des Finances

Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes

Affaire suivie par : Sophie AUFFRET : 02 56 01 60 06 Mél : sophie.auffret@interieur.gouv.fr

# La cheffe du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST

DECISION 0= 19-06

portant subdélégation de signature aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS Service exécutant MI5PLTF035

Vu l'arrêté du 6 mars 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest;

Vu l'arrêté préfectoral n° 14-96 du 22 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-68 du 28 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick DALENNES, préfet délegué pour la défense et la sécurité auprès de la préfète de la zone de défense ouest.

Vu les décisions ministérielles et préfectorales affectant le personnel,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de zone et de sécurité,

# **DECIDE**:

Article 1er - Délégation de signature est donnée pour les programmes du ministère de l'intérieur,

- 152 « gendarmerie nationale », titres 2, 3 et 5,
- 161 « intervention des services opérationnels », titres 3 et 5,
- 176 « police nationale », titres 2, 3 et 5,
- 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », titres 2, 3, 5 et 6,
- 303 « immigration et asile », titres 3 et 5,
- 723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales », titres 3 et 5,

aux agents du Bureau Zonal de l'Exécution des Dépenses et des Recettes du SGAMI OUEST dans les conditions définies ci-après pour les actes suivants :

- § 1- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS de la certification de service fait à :
- 1. **AVELINE** Cyril
- 2. BENETEAU Olivier
- 3. BENTAYEB Ghislaine
- 4. **BERNABE** Olivier
- 5. BERNARDIN Delphine
- 6. **BESNARD** Rozenn
- 7. BIDAL Gérald
- 8. BIDAULT Stéphanie
- 9. BOISSY Bénédicte
- 10. BOTREL Florence
- 11. BOUCHERON Rémi
- 12. BOUEXEL Nathalie
- 13. BOULIGAND (JUTEL) Sylvie
- 14. BOUVIER Laëtitia
- 15. BRIZARD Igor
- 16. CADEC Ronan
- 17. CADOT Anne-lyse
- 18. CAIGNET Guillaume
- 19. CALVEZ Corinne
- 20, CAMALY Eliane
- 21. CARO Didier
- 22. CHARLOU Sophie
- 23. CHENAYE Christelle
- 24. CHERRIER Isabelle
- 25. CHEVALLIER Jean-Michel
- 26. CHOCTEAU Michaël
- 27. COISY Edwige
- 28. CORPET Valérie
- 29. CORREA Sabrina
- 30. COURTEL Nathalie
- 31. CRESPIN (LEFORT) Laurence
- 32. DAGANAUD Olivier
- 33. DANIELOU Carole
- 34. DISSERBO Mélinda
- 35. DO-NASCIMENTO Fabienne
- 36. DOREE Marlène
- 37. DUBOIS Anne
- 38. **DUCROS** Yannick
- 39. DUPUY Véronique
- 40. EVEN Franck
- 41. FERRE Séverine
- 42. FOURNIER Christelle
- 43. FUMAT David
- 44. GAC Valérie
- 45. GAIGNON Alan
- 46. GAUTIER Pascal
- 47. GERARD Benjamin
- 48. GIRAULT Cécile
- 49. GIRAULT Sébastien
- 50. GODAN Jean-Louis
- 51. GUENEUGUES Marie-Anne
- 52. GUERIN Jean-Michel
- 53. GUILLOU Olivier
- 54. HACHEMI Claudine

- 55. HELSENS Bernard
- 56. HERY Jeannine
- 57. HOCHET Isabelle
- 58. JANVIER Christophe
- 59. KACAR Huriye
- 60. KERAMBRUN Laure
- 61. KEROUASSE Philippe
- 62. LANCELOT Kristell
- 63. LANDAIS Marie-Cécile
- 64. LAPOUSSINIERE Agathe
- 65. LAVENANT Solène
- 66. LE BRETON Alain
- 67. LE GALL Marie-Laure
- 68. LE HELLEY Eric
- 69. LE NY Christophe
- 70. LE ROUX Marie-Annick
- 71. LEFAUX Myriam
- 72. LEGROS Line
- 73. LEJAS Anne-Lyne
- 74. LERAY Annick
- 75. LEROY Stéphanie
- 76. LODS Fauzia
- 77. LY My
- 78. MANZI Daniel
- 79. MARSAULT Héléna
- 80. MAY Emmanuel
- 81. MENARD Marie
- 82. **NJEM** Noëmie
- 83. PAIS Régine
- 84. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie
- 85. PERNY Sylvie
- 86. PESSEL Anne-Gaëlle
- 87. PIETTE Laurence
- 88. PICOUL Blandine
- 89. POIRIER Michel
- 90. POMMIER Loïc
- 91. PRODHOMME Christine
- 92. RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia
- 93. REPESSE Claire
- 94. RICE Frédéric
- 95. ROUX Philippe
- 96. RUELLOUX Mireille
- 97. SADOT Céline
- 98. SALAUN Emmanuelle
- 99. SALM Sylvie
- 100. SCHMITT Julien
- 101. SOUFFOY Colette
- 102. TOUCHARD Véronique
- 103. TRAULLE Fabienne
- 104. TRIGALLEZ Ophélie
- 105. TRILLARD Odile

- § 2- pour la validation électronique dans le progiciel comptable intégré CHORUS des engagements juridiques et des demandes de paiement à :
- 1. AVELINE Cyril
- 2. BENETEAU Olivier
- 3. BENTAYEB Ghislaine
- 4. BERNABE Olivier
- 5. BERNARDIN Delphine
- 6. BIDAULT Stéphanie
- 7. BRIZARD Igor
- 8. BOTREL Florence
- 9. BOUCHERON Rémi
- 10. CAMALY Eliane
- 11. CARO Didier
- 12. CHARLOU Sophie
- 13. CHENAYE Christelle
- 14. CHERRIER Isabelle
- 15. CHEVALLIER Jean-Michel
- 16. COISY Edwige
- 17. CORPET Valérie
- 18. CORREA Sabrina
- 19. DANIELOU Carole
- 20. DO-NASCIMENTO Fabienne
- 21. DOREE Marlène
- 22. DUBOIS Anne
- 23. DUCROS Yannick
- 24. EVEN Franck
- 25. FUMAT David
- 26. GAIGNON Alan
- 27. GAUTIER Pascal
- 28. GERARD Benjamin
- 29. GIRAULT Sébastien
- 30. GUENEUGUES Marie-Anne

- 31. HERY Jeannine
- 32. KACAR Huriye
- 33. KEROUASSE Philippe
- 34. LE NY Christophe
- 35. LANCELOT Kristell
- 36. LAVENANT Solène
- 37. LEGROS Line
- 38. LERAY Annick
- 39. LODS Fauzia
- 40. MARSAULT Héléna
- 41. MAY Emmanuel
- 42. MENARD Marie
- 43. NJEM Noëmie
- 44. PAIS Régine
- 45. EIGELDINGER (PELLIEUX) Aurélie
- 46. PICOUL Blandine
- 47. POMMIER Loïc
- 48. PRODHOMME Christine
- 49. RAHIER (LEGENDRE) Laëtitia
- 50. REPESSE Claire
- 51. RICE Frédéric
- 52. SALAUN Emmanuelle
- 53. SALM Sylvie
- 54. SCHMITT Julien
- 55. SOUFFOY Colette
- 56. TOUCHARD Véronique
- 57. TRAULLE Fabienne
- § 3- pour la validation électronique dans le progiciel comptable CHORUS des titres de perception à :
- 1 . CARO Didier
- 2. CHARLOU Sophie
- 3. GAIGNON Alan
- 4 . GUENEUGUES Marie-Anne
- 5. NJEM Noémie
- 6. RICE Frédéric
- Article 2 La décision établie le 21 novembre 2018 est abrogée.
- Article 3 Cette décision sera portée à la connaissance du directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du directeur départemental des finances publiques d'Ille et Vilaine.
- Article 4 Monsieur le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs dans les mêmes conditions que l'arrêté préfectoral 18-68 du 28 décembre 2018.

Fait à Rennes, le 21 janvier 2019

La cheffe du Centre de Service Partagé CHORUS du SGAMI OUEST

Antoinette GAN

28 rue de la Pilate - CS 40725 - 35207 RENNES cedex 2 - Tél: 02 99 87 89 00 - Fax 02 99 36 26 31